



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

COMMISSION D'EVALUATION DES PRODUITS ET PRESTATIONS

AVIS DE LA COMMISSION

04 avril 2007

Modifiant l'avis du 11 octobre 2006

CONCLUSIONS

Nom : **TAXUS LIBERTE**, endoprothèse coronaire (stent) enrobée de paclitaxel (produit actif pharmacologiquement)

Sont prises en charge les références suivantes :

Modèles et
références
retenus :

Diamètre	Longueur nominale	
	28 mm	32 mm
2,25 mm	H7493894028220	H7493894032220
2,5 mm	H7493894028250	H7493894032250

Elles sont ajoutées aux références déjà adoptées dans l'avis de la CEPP du 11 octobre 2006.

Fabricant : **BOSTON SCIENTIFIC Corp. (Etats-Unis)**

Demandeur : **BOSTON SCIENTIFIC SA (France)**

Données
disponibles :

Les 4 références citées dans la demande correspondent à un complément de la gamme TAXUS LIBERTE pour laquelle des stents de même diamètre et de longueur différente sont déjà inscrits (avis du 11 octobre 2006)

***Les conclusions de la CEPP du 11 octobre 2006 concernant TAXUS LIBERTE s'appliquent aux nouvelles références H7493894028220, H7493894032220, H7493894028250 et H7493894032250.
Ces nouvelles références sont ajoutées aux références retenues dans l'avis du 11 octobre 2006.***

Direction de l'évaluation des actes et produits de santé

ARGUMENTAIRE

Nature de la demande

Demande de modification des conditions d'inscription sur la liste des produits et prestations mentionnés à l'article L 165-1 du code de la Sécurité Sociale : Inscription de 4 nouvelles références de TAXUS LIBERTE, endoprothèse coronaire (stent) enrobée de paclitaxel (produit actif pharmacologiquement).

Historique du remboursement

Le stent TAXUS LIBERTE est actuellement pris en charge dans le traitement de l'insuffisance coronaire symptomatique imputable à des lésions de novo (vaisseau de référence d'un diamètre de 2,5 à 3,5 mm) des artères coronaires natives uniquement chez certains sous-groupes de patients à hauts risques de resténose :

- patient diabétique,
- lésion de petit vaisseau (de moins de 3 mm de diamètre)
- lésions longues (de plus de 15 mm de long)
- sténose de l'interventriculaire antérieure proximale

- occlusion coronaire totale chronique dont l'ancienneté présumée est supérieure à un mois, et dans le resténose intrastent clinique (c'est à dire avec réapparition de symptômes ischémiques conduisant à une nouvelle revascularisation de l'artère), à l'exclusion de la resténose intrastent enrobé de produit actif pharmacologiquement.

Les références déjà acceptées par la Commission du 11 octobre 2006 sont les suivantes :

		Longueur nominale						
		8 mm	12 mm	16 mm	20 mm	24 mm	28 mm	32 mm
Diamètre	2,25 mm	H749389408220	H7493894012220	H7493894016220	H7493894020220	H7493894024220		
	2,5 mm	H749389408250	H7493894012250	H7493894016250	H7493894020250	H7493894024250		
	2,75 mm	H749389408270	H7493894012270	H7493894016270	H7493894020270	H7493894024270	H7493894028270	H7493894032270
	3,0 mm	H749389408300	H7493894012300	H7493894016300	H7493894020300	H7493894024300	H7493894028300	H7493894032300
	3,5 mm	H749389408350	H7493894012350	H7493894016350	H7493894020350	H7493894024350	H7493894028350	H7493894032350
	4,0 mm	H749389408400	H7493894012400	H7493894016400	H7493894020400	H7493894024400	H7493894028400	H7493894032400

Les 4 références citées dans la demande correspondent à un complément de la gamme TAXUS LIBERTE pour laquelle des stents de diamètre différent mais de même longueur sont déjà inscrits (voir ci-dessus).

Analyse des données

Les références citées correspondent à un complément de la gamme TAXUS LIBERTE.

La Commission recommande par conséquent l'inscription sur la Liste des Produits et Prestations prévue à l'article L.165-1 du code de la sécurité sociale des nouvelles références H7493894028220, H7493894032220, H7493894028250 et H7493894032250, sans modification de la date de fin de prise en charge de l'ensemble de la gamme TAXUS LIBERTE (01/02/2009).